



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 24-AUG-2018 Date de révision: 24-Août-2018  
SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

## S1125 Adhesive- Part B and S1264 Adhesive – Part B

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b> Désignation Commerciale Code du produit. Type de produit No. D'Enregistrement d'REACH	S1125 Adhesive - Part B and S1264 Adhesive – Part B Not applicable Mélange Non applicable (Mélange)
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b> Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	Adhésif. Une résine époxy. Rien de connu.
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b> Fournisseur  Téléphone  Fax Email (personne compétente)	Tyco Electronics UK Ltd Faraday Road, Dorcan, Swindon, Wiltshire, SN3 5HH, Royaume-Uni +44 (0) 1793 52 81 71 (Siège social ) Lundi - Vendredi 08:00 - 17:00 (GMT) +44 1793 57 2516 msdsmaterialsuk@te.com
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b> Tél. d'urgence Langues parlées	+44 1793 528171 Anglais GMT (de lundi à vendredi 08:00 - 17:00)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange</b>	
<b>2.1.1</b>	<b>Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)</b>	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b>	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
	Désignation Commerciale Contient:	S1125 Adhesive – Part B and S1264 Adhesive – Part B reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight $\leq$ 700)
	Pictogramme(s) de Danger	
	Mention(s) d'Avertissement Mention(s) de Danger	Attention H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	Conseil(s) de Prudence	P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 24-AUG-2018 Date de révision: 24-Août-2018  
SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

## S1125 Adhesive- Part B and S1264 Adhesive – Part B

Information supplémentaire

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Le réchauffement peut générer des vapeurs qui pourraient entraîner des maux de tête, des nausées, des vertiges et une irritation des voies respiratoires en cas d'inhalation.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges Substances dans les préparations / mélanges.

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700)	≥ 25	25068-38-6	500-033-5	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411
Carbon Black	< 5	1333-86-4	215-609-9	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Non classé <sup>^</sup>

Remarques: Pour le texte complet des mention de danger, consulter le chapitre 16. <sup>^</sup>Voir Rubrique: 11

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

N'agir qu'en l'absence de risques. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Si une personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et obtenir des soins médicaux immédiats. Appliquer, s'il y a lieu, la respiration artificielle. Vérifiez les fonctions vitales. Tenir au frais.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: Si la respiration est difficile, transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Écarter les paupières et rincer abondamment les yeux pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Alerter immédiatement un médecin.

Ingestion

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation oculaire. Peut provoquer une allergie cutanée. Le réchauffement peut générer des vapeurs qui pourraient entraîner des maux de tête, des nausées, des vertiges et une irritation des voies respiratoires en cas d'inhalation.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. Aucun antidote connu.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 24-AUG-2018 Date de révision: 24-Août-2018  
SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

## S1125 Adhesive- Part B and S1264 Adhesive – Part B

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction**  
Moyens d'Extinction Appropriés Ininflammable. En cas d'incendie utiliser un média d'extinction propre aux conditions environnantes. Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou CO2.  
Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Peut dégager de la fumée nocive et toxique dans un incendie. Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote.
- 5.3 Conseils aux pompiers** Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Combinaison de protection assurant une protection complète. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Evacuer si nécessaire. Ne pas laisser les eaux de lutte anti-incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** N'agir qu'en l'absence de risques. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée sur le sol.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Contenir les déversements. Couvrir les déversements avec un matériau absorbant inerte. Recouvrir le produit lorsque c'est possible. Aérer la zone et laver le site du renversement après que le ramassage du matériel soit terminé.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Consulter Aussi les Section: 8, 13.

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. S'assurer d'une ventilation adéquate lors de l'utilisation du produit et suivre les principes de bonne hygiène du travail notamment pour le contrôle de l'exposition individuelle. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant les réutiliser. Rincer abondamment la partie de la peau contaminée.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**  
Température de stockage Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation.  
Temps limite de stockage Stable à des températures ambiantes.  
Matières incompatibles Conserver à l'écart des substances comburantes. Eviter tout contact avec acides et alcalins.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Voir Rubrique: 1.2.

## S1125 Adhesive- Part B and S1264 Adhesive – Part B

### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail Non applicable

SUBSTANCE	N° CAS	VME		VLCT (ou VLE)		Observations	TMP No.	FT No.	Annee
		ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>				
Titanium dioxide	13463-67-7	-	10	-	-	-	-	-	1987
Carbon Black	1333-86-4	-	3.5	-	-	-	-	264	1987

Source: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

8.1.2 Valeur limite biologique Non applicable.

8.1.3 PNECs et DNELs Non applicable  
 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane - Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.  
 Carbon Black - Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation adéquate lors de l'utilisation du produit et suivre les principes de bonne hygiène du travail notamment pour le contrôle de l'exposition individuelle. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de tout feu, source d'étincelles ou surface chauffée.

##### 8.2.2 Équipement personnel de protection

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Veiller à la propreté et au bon ordre. Éviter tout contact. Éviter l'inhalation des vapeurs qui peuvent se dégager à températures élevées.

Protection des yeux/du visage



Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166). Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles.

Protection de la peau (Protection des mains/ Divers)



##### Protection des mains

Porter des gants imperméables (NE374).

**Protection de corps** Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Recommandés: Un appareil de protection respiratoire autonome peut être approprié.

Dangers thermiques

Le réchauffement peut générer des vapeurs qui pourraient entraîner des maux de tête, des nausées, des vertiges et une irritation des voies respiratoires en cas d'inhalation.

##### 8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée sur le sol.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 24-AUG-2018 Date de révision: 24-Août-2018  
SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

## S1125 Adhesive- Part B and S1264 Adhesive – Part B

### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
Aspect	Noir pâteux
Odeur	Odeur légère / Caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 150 °C
Point d'éclair	>240 °C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'Evaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	1.31
Solubilité(s)	De l'eau: Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	Viscosité dynamique: 15 - 50 Pa.s (50 °C)
Propriétés explosives	Non Explosif
Propriétés comburantes	Non oxydant
<b>9.2 Autres informations</b>	Rien de connu

### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Eviter le stockage prolongé à haute température.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Conservé à l'écart des substances comburantes. Eviter tout contact avec acides et alcalins.
<b>10.6 Produit(s) de décomposition dangereux</b>	Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote

### SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë - Orale</b>	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) >2,000 mg/kg. Non classé - LD50 > 2 000 mg/kg p.c. /jour (rat) OECD 420
reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) Carbon Black	Non classé - LD50 > 10 000 mg/kg p.c. /jour (rat) OECD 401
<b>Toxicité aiguë - Cutanée</b>	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) >2,000 mg/kg. Non classé - LD50 > 2 000 mg/kg p.c. /jour (rat) OECD 402
reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) Carbon Black	Non classé - Pas de données
<b>Toxicité aiguë - Inhalation</b>	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) > 5 mg/l
reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) Carbon Black	Non classé - Pas de données
	Non classé - Approche du poids de la preuve



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 24-AUG-2018 Date de révision: 24-Août-2018  
SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

## S1125 Adhesive- Part B and S1264 Adhesive – Part B

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700)

Carbon Black

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700)

Carbon Black

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700)

Carbon Black

### Mutagenicité sur les cellules germinales

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700)

Carbon Black

### Cancérogénicité

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700)

Carbon Black

### Toxicité pour la reproduction

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700)

Carbon Black

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700)

Carbon Black

Mélange: Skin Irrit. 2; H315: Provoque une irritation cutanée.

Skin Irrit. 2; H315: Provoque une irritation cutanée. EU Classification harmonisée LCS H315  $\geq$  5%

Non classé – Non irritante (lapin) OECD 404

Mélange: Eye Irrit. 2; H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Eye Irrit. 2; H319: Provoque une sévère irritation des yeux. EU Classification harmonisée LCS H319  $\geq$  5%

Non classé – Non irritante (lapin) OECD 405

Mélange: Skin Sens. 1; H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Skin Sens. 1; H317: Peut provoquer une allergie cutanée. EU Classification harmonisée

Non classé – La peau: Négatif Cochon d'Inde OECD406

Non classé – Sensibilisation respiratoire: Négatif Approche du poids de la preuve

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Non classé - In vitro: Négatif (Bactéries) OECD 472 In vivo: Négatif (souris)

Chromosome aberration assay

Non classé - In vitro: Négatif (Bactéries) OECD 471 In vivo: Positif (souris)

OECD 476

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun effet spécifique et/ou symptôme connu.

Orale: Non classé – NOEL (rat) 15-100 mg/kg OECD 453

Dermal: Non classé – NOEL (souris) 100 mg/kg OECD 453

Non classé - Approche du poids de la preuve Non classé conformément aux règlements CLP actuels.

Le noir de carbone est listé par le CIRC comme substance du groupe 2B (potentiellement cancérigène). Cependant, les monographies du CIRC Vol. 65 et 93 indiquent que les preuves permettant de classer le noir de carbone comme substance cancérigène pour l'homme sont insuffisantes. En outre, la monographie du CIRC Vol. 93 indique qu'aucune exposition significative au noir de carbone n'est prévue au cours de l'utilisation des produits dans lesquels du noir de carbone est lié à d'autres substances, telles que le caoutchouc, l'encre ou la peinture d'impression. Dans ce mélange, le noir de carbone se présente sous forme liée.

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun effet spécifique et/ou symptôme connu.

Toxicité pour la reproduction: Non classé –NOAEL (rat) 50-540 mg/kg/d OECD 416 238 Jours

Toxicité pour le développement: Non classé – NOAEL (rat) > 540 mg/kg/d OECD 414 6-15 Jours

Toxicité pour la reproduction: Non classé - Approche du poids de la preuve

Toxicité pour le développement: Non classé - Approche du poids de la preuve

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Non classé - Pas de données

Non classé - Aucun effet spécifique et/ou symptôme connu. Inhalation:

Approche du poids de la preuve



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 24-AUG-2018 Date de révision: 24-Août-2018  
SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

## S1125 Adhesive- Part B and S1264 Adhesive – Part B

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700)

Carbon Black

### Danger par aspiration

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700)

Carbon Black

### 11.2 Autres informations

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Orale: Non classé – NOAEL (rat) 50 mg/kg p.c. /jour OECD 408 14semaine(s)

Inhalation: Non classé - Pas de données

Cutanée: Non classé - NOAEL (souris) 100 mg/kg p.c. /jour OECD 408 13semaine(s)

Orale: Non classé - Aucun effet spécifique et/ou symptôme connu. (rat) résultat de l'étude 1985

Inhalation: Non classé - Aucun effet observé NOAEL 1 mg/m<sup>3</sup> (rat) NOAEL 1 mg/m<sup>3</sup> (souris) NOAEL 1 mg/m<sup>3</sup> (Hamster)

Cutanée: Non classé - Aucun effet spécifique et/ou symptôme connu. NOEL 20% (souris) résultat de l'étude 1958

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Non classé - Non applicable

Non classé - Non applicable

Aucun.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700)

Carbon Black

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700)

Carbon Black

### 12.4 Mobilité dans le sol

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700)

Carbon Black

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700)

Carbon Black

### 12.6 Autres effets néfastes

Mélange: Aquatic Chronic 2; H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aquatic Chronic 2; H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EU Classification harmonisée

Le produit est susceptible d'être persistant dans l'environnement.

Non biodégradable (Taux d'hydrolyse – 82%, 28 jours) OECD 301 F

Non biodégradable - Inorganique

Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

BCF 3-31 QSAR

Log Kow  $\geq$  2.918 25 °C Méthode UE A8

La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.

Le produit devrait être peu mobile dans le sol.

Log Koc 2.65 QSAR (SRC PCKOCWIN v2.0)

Distribution de: Air 0%, Sédiment 1.9%, Sol 84.3%, De l'eau 13.8% Mackay level III

La substance est supposée avoir une faible mobilité dans le sol. Insoluble dans l'eau.

Aucune information sur le mélange lui-même. Aucun des ingrédients de ce produit ne remplit les critères requis pour être considéré comme une substance PBT ou vPvB.

Pas classé comme PBT ou vPvB.

Pas classé comme PBT ou vPvB.

Règlement (CE) no 2037/2000 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

: Aucun composant du mélange n'est répertorié

Règlement (EC) No 517/2014: Aucun composant du mélange n'est répertorié



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 24-AUG-2018 Date de révision: 24-Août-2018  
SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

## S1125 Adhesive- Part B and S1264 Adhesive – Part B

### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets** Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. Revalorisation ou recyclage si possible.  
Code(s) de rebut/désignation(s) de rebut 08 04 09  
20 01 27  
emballage déchets: 15 01 10
- 13.2 Autres informations** L'attribution d'un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets, devrait être effectuée en accord avec la compagnie régionale d'élimination des déchets.

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Route/Rail (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Avion (ICAO/IATA)
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3082	UN3082	UN3082
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction product: Bisphenol – A – (epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction product: Bisphenol – A – (epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction product: Bisphenol – A – (epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700))
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> Code de classification: Numéro d'identification du Danger	9 90 M6	Non applicable Non applicable	9 Non applicable Non applicable
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Substance dangereuse pour l'environnement	Classé comme Polluant Marin.	Substance dangereuse pour l'environnement
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> Dispositions Spéciales Quantités limitées Quantités exceptées	274, 335, 375, 601 5L E1	274, 335, 375, 601 5L E1	A97, A158, A197 30kg G Non applicable
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable		
<b>14.8 Autres informations</b>	Rien de connu		

### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- 15.1.1 Règlements de l'UE**  
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation  
Contenu du composant organique volatil (%):
- Aucun.  
0%
- 15.1.2 Règlements nationaux**  
Wassergefährdungsklasse (Allemagne)
- Classe de danger pour l'eau 2 (Classification interne)
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique**
- reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700): Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.  
Carbon Black: Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.





# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 24-AUG-2018 Date de révision: 24-Août-2018  
SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

## S1125 Adhesive- Part B and S1264 Adhesive – Part B

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**Sections contenant des révisions ou mises à jour:** Nouveau format de la réglementation SDS 2015/830, toutes les sections ont été mises à jour pour inclure de nouvelles informations. Veuillez examiner les FDS avec précaution.

Version: 24-AUG-2018

Date de préparation: 24-Août-2018

Date de La Précédente Édition: Non applicable

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

#### References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS). Enregistrement(s) ECHA pré-existant reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700) (N° CAS 25068-38-6), Carbon Black (N° CAS 1333-86-4). EU Classification(s) harmonisée(s) pour bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight  $\leq$  700) (N° CAS 25068-38-6).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 2; H411	Calcul récapitulatif

#### LÉGENDE

ADR/RID	ADR: Européen relatif au Transport International de Marchandises Dangereuses par Route / RID: Règlement concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses
BCF	Facteur Coefficient de Bioconcentration (FCB)
CAS	CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
EC	CE: Communauté Européenne
EU	Union européenne
IATA	IATA: Association internationale du transport aérien
OACI/IATA	OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale / IATA: Association internationale du transport aérien
IMDG	IMDG: Maritime International des Marchandises Dangereuses
VME	Limite d'exposition prolongée
CSEO	Concentration Sans Effet Observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
VLE	Limite d'exposition (15 min)
UN	Nations Unies
vPvB	vPvT: très Persistant et très Toxique

#### Classification des dangers / Code de classification:

Skin Irrit. 2; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2  
Skin Sens. 1; La peau Sensibilisation, Catégorie 1  
Eye Irrit. 2; L'oeil Irritation, Catégorie 2  
Aquatic Chronic 2; Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 2

#### Mention(s) de Danger

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

#### Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Tyco Electronics UK Ltd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Tyco Electronics UK Ltd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.